

## Conditions particulières de Vente de Matériels V1 Référence Novembre 2017

---

### 1. Objet

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles FASTMAG s'engage envers le Client qui l'accepte, à vendre les Matériels. Les présentes Conditions Particulières sont soumises aux Conditions Générales. Le Client déclare avoir adhéré sans réserve aux termes des Conditions Générales référencées dans la Proposition commerciale.

### 2. Expédition

Les Matériels sont expédiés, port et emballage compris à la charge du Client, à l'exception de l'assurance jusqu'au lieu de livraison, celle-ci étant contractée directement par FASTMAG. Les délais de livraison sont purement indicatifs, les livraisons n'étant effectuées qu'en fonction des disponibilités de stock des constructeurs concernés. Les éventuels retards de livraison n'entraînent aucune pénalité et ne justifient en aucun cas une annulation de commande.

### 3. Livraison

Les Matériels commandés à FASTMAG sont livrés à l'adresse indiquée sur la Proposition commerciale. Lors de la livraison, le Client devra signer le bon de livraison présenté par le transporteur, et en cas de dommages faire toutes réserves sur ce bon de livraison. En cas d'avaries, de dommages ou de manquants, le Client dispose d'un délai maximum de soixante-douze (72) heures à compter de la signature du bon de livraison pour en informer le transporteur et FASTMAG, chacun par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut, la réception des Matériels est réputée acquise tacitement et sans réserve et le Client perdra tout recours à l'encontre du transporteur et de FASTMAG.

### 4. Réception

Il appartient au Client de faire le nécessaire pour réceptionner les Matériels dans ses locaux et de disposer d'un emplacement accessible et aménagé à cet effet. FASTMAG recommande vivement au Client de ne pas mettre en service opérationnel les Matériels livrés sans avoir préalablement respecté une période de tests approfondis.

Par dérogation aux Conditions Générales, à compter de la signature du bordereau de livraison, le Client dispose d'un délai de huit (8) jours pour vérifier la conformité des Matériels à la documentation fournie par le constructeur concerné. Passé ce délai, et sans réserve écrite de la part du Client, dûment adressée à FASTMAG, par lettre recommandée avec AR dans les délais impartis, les Matériels seront considérés conformes. Il appartient au Client de fournir les justifications quant à la réalité de(s) non conformité(s) alléguée(s).

### 5. Prix

Sauf stipulation contraire écrite, les prix sont ceux mentionnés dans la Proposition commerciale, et sont payables selon les modalités définies dans la Proposition commerciale ou, à défaut, aux Conditions Générales.

### 6. Garantie

Les garanties attachées aux Matériels sont celles de leurs constructeurs respectifs. Les conditions de garantie sont traditionnellement jointes aux emballages d'origine. Si tel n'est

pas le cas, le Client devra en demander communication directement au constructeur concerné.

FASTMAG rappelle au Client que la garantie s'applique sous réserve, notamment, que le Client ait respecté lors de l'utilisation des Matériels les procédures décrites dans les documentations jointes par les constructeurs.

En outre, il est recommandé au Client de souscrire toute extension de garantie et de contrat de maintenance auprès du constructeur pour assurer la maintenance des défauts des Matériels.

### 7. Propriété des Matériels

Les Matériels resteront la propriété de FASTMAG quel que soit le mode de financement, jusqu'au paiement intégral du prix, principal et intérêts, à FASTMAG tel que défini aux présentes Conditions Particulières de Vente des Matériels.

La présente clause de réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert des risques au Client dès la signature du bon de livraison par le Client.